

Le temps est venu de passer à l'action

Assurer à toute personne une formation de base nécessaire pour participer activement à la vie sociale et poursuivre des études, maintenir et rehausser les compétences de la main-d'œuvre, valoriser et reconnaître les acquis et les compétences des adultes et améliorer les dispositifs actuels de l'éducation des adultes et de la formation continue, voilà les défis que le Québec doit relever à titre de nation membre de la société du savoir. Pour relever ces défis avec succès, le gouvernement doit pouvoir s'appuyer sur l'engagement de tous les partenaires intéressés que sont les représentantes et représentants des établissements d'enseignement, les employeurs, les syndicats, les formatrices et formateurs privés, les groupes communautaires et, surtout, les adultes eux-mêmes.

En plus des avantages professionnels et économiques qu'en retireront les travailleuses et les travailleurs ainsi que les employeurs, la mise en œuvre de la politique d'éducation des adultes et de formation continue constitue un élément essentiel pour favoriser l'épanouissement du plein potentiel de toutes les Québécoises et de tous les Québécois. À cet égard, « toutes les politiques éducatives et culturelles qui valorisent les savoirs, celles qui facilitent l'accès aux savoirs et celles qui suscitent le goût du savoir ou le désir d'apprendre et de comprendre créent un environnement propice au développement de la formation continue des adultes et au renouvellement des personnes et de notre société. L'éducation et la formation doivent être continues parce que nous devons sans cesse nous adapter et évoluer. Mais pourquoi, pour changer, faut-il apprendre? Parce qu'apprendre, c'est, toujours, déjà se transformer soi-même. Apprendre, c'est, toujours, être conduit à changer. Aimer apprendre, c'est donc, déjà, être disposé à changer¹. »

Le défi d'ancrer une véritable culture de la formation continue ne s'arrête cependant pas à l'adoption de la présente politique. Il importe de préciser les résultats concrètement visés; le plan d'action rattaché à la présente politique indique par quels moyens, selon quelles étapes, avec quelles modalités de suivi le gouvernement entend favoriser l'apprentissage tout au long de la vie.

Ce plan d'action, partie intégrante de la présente politique, a une portée quinquennale, dans une perspective de mise en place de nouveaux outils, mais aussi de développement de projets en cours de réalisation et de consolidation de mesures déjà en place. Ce plan d'action veut amorcer et accélérer les changements voulus, sans prétendre couvrir tout le terrain de la formation continue, ce qui se fera plus vraisemblablement sur un horizon d'une dizaine d'années.

Conformément à la présente politique, et suivant les consensus généraux qui se sont dégagés lors de consultations, le plan d'action quinquennal initial met un accent particulier sur les thématiques suivantes :

1. PAUL INCHAUSPÉ. *Pour une politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, Québec, ministère de l'Éducation, 2000, p. 131.



- l'acquisition par le plus grand nombre de la formation de base permettant à chacune et à chacun d'assumer ses rôles fondamentaux dans la société, comme personne, comme parent, comme travailleuse ou travailleur et comme citoyenne ou citoyen;
- l'expression des besoins de formation;
- l'adaptation de l'offre aux besoins et la focalisation des approches et des services sur les personnes adultes;
- la valorisation et la reconnaissance des compétences par le milieu de travail, accompagnées d'une relance de la reconnaissance des acquis dans le réseau de l'éducation;
- le soutien aux petites et aux moyennes entreprises pour la formation continue de leur personnel, cet effort se prolongeant vers les très petites entreprises et vers les travailleuses et travailleurs autonomes ou occupant des emplois atypiques;
- la poursuite des objectifs de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre;
- le partenariat et la *gestion complice* de tous les acteurs de l'éducation des adultes et de la formation continue et, à cet égard, la reconnaissance des organismes d'action communautaire autonome;
- une préoccupation pour certains groupes de la population éprouvant des difficultés particulières nécessitant un soutien et des réponses plus adaptés à leurs besoins, principalement : les 16 à 30 ans, les personnes immigrantes, les personnes handicapées, les personnes de 45 ou plus en emploi ainsi que les femmes moins scolarisées et occupant certaines catégories d'emplois;
- la *dynamisation* de la formation à distance et en ligne;
- le regroupement des données sur l'éducation et la formation des adultes au Québec;
- le renforcement des incitatifs à la formation continue, selon un juste équilibre entre les responsabilités de l'État, le milieu du travail et des individus;
- un suivi systématique de la réalisation du plan d'action et la mise à jour régulière de celui-ci;
- les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement.

Le temps est maintenant venu de passer à l'action pour en arriver à terme à ce que la formation continue soit ancrée solidement dans la culture des citoyennes et des citoyens d'un Québec qui, fort de cette culture d'apprentissage tout au long de la vie, sera à même de réduire la pauvreté et l'exclusion en son sein et de prendre toute la place qui lui revient sur l'échiquier mondial de la société du savoir et de la compétence.

Apprendre tout au long de sa vie, c'est assurer son avenir, celui de notre société mais aussi celui de celles et ceux qui auront su que vivre et apprendre sont l'eau d'une même source.